

Le Service d'accompagnement à la gestion des paroisses vous informe

Loris Resinelli

► RETOUR SUR L'ANALYSE DES BUDGETS 2018

Cette année encore, les mois de juillet, août et septembre ont rimé avec analyse des budgets 2018 des Fabriques d'église pour l'équipe du SAGEP et ses quelques bénévoles. Cet article vous donnera les statistiques des budgets 2018 à la date du 6/10/2017 ainsi que les remarques principales qui ont été formulées lors de cette cuvée 2018.

Quelques statistiques

A l'heure où j'écris cet article, 93% des budgets 2018 ont été remis et analysés, ce qui constitue un nombre record ! Si vous n'avez pas encore rendu votre budget 2018 et que vous ne vous êtes pas encore manifesté auprès de l'Evêché, il est primordial de régulariser la situation au plus vite. Le risque encouru pour une Fabrique d'église qui ne répond plus à ses obligations n'est rien de moins que la déchéance... Merci à tous ceux qui nous ont remis les documents dans les temps, ou presque !

En ce qui concerne nos approbations, 72% des budgets analysés ont été approuvés sans remarque ce qui représente bien la qualité du travail quotidien des trésoriers des Fabriques d'église. Bravo à tous !

A ce jour, nous n'avons reçu que 21% des délibérations des conseils communaux à propos des budgets, ce qui est normal en considérant les délais plus longs accordés aux communes. Sur ces décisions reçues des communes, 66% des budgets sont approuvés sans réformation par la tutelle spéciale d'approbation, ce qui constitue également un bon signal même s'il n'est encore qu'indicatif vu que nous n'avons reçu qu'1/5 des décisions communales.

Les remarques principales

Nos principales remarques sur les 28% de budgets approuvés avec remarques sont les suivantes :

- R23 : Pour tout remboursement de capital budgété, il est indispensable de budgéter le même montant en placement de capital (D43).

- D1 à D15 : il y a lieu d'observer une certaine modération budgétaire et donc de ne pas faire exploser certains articles comme les articles d'électricité ou de combustible chauffage. **Nous insistons sur l'importance de justifier tout montant qui semble trop élevé (augmentation de plus de 100% par rapport au dernier compte approuvé) dans les observations du trésorier.** Ces observations facilitent grandement la tâche d'analyse et nous permettent plus facilement de comprendre le pourquoi de certaines explosions d'articles.

- D27 : en tant que chargés de la gestion du temporel du culte, vous devez gérer votre bâtiment en bon père de famille. Dès lors, il n'est pas prudent de ne rien budgéter en entretien de l'église, même si la commune prend parfois tout à sa charge directement... Il est du devoir de la Fabrique d'église d'assurer le bon état continu du bâtiment et cela ne peut se faire sans dépense. Dès lors, nous avons demandé aux communes d'inscrire un crédit minimum de 500,00€ à cet article là où rien ou trop peu était inscrit.

- D52 à D63 : toute dépense extraordinaire doit être financée par une recette extraordinaire. En effet, il n'est pas correct d'équilibrer une dépense extraordinaire par le R17. Dès lors, là où ce n'était pas le cas, nous avons systématiquement demandé à la commune de corriger le budget et d'inscrire la recette adéquate en R25, ce qui diminuait *de facto* le R17 de la même somme.

Une exception toutefois à cette règle : l'article D60 doit lui être équilibré par le R17.

Pour rappel, un budget ne peut pas être présenté avec un résultat négatif.

Encore un grand merci à l'ensemble des trésoriers et des fabriciens qui assument cette tâche pas toujours facile de la gestion financière des Fabriques d'église.